

**Contribution de la CCI de Dieppe
en faveur du projet de Contournement Est de Rouen
sur la base du tracé préférentiel de 2012**

La future métropole rouennaise, en outre capitale régionale, concentre un nombre important de fonctions administratives, économiques, portuaires, universitaires, etc. qui la placent en tête des pôles urbains normands. Corollaire de cette situation, l'agglomération de Rouen constitue un important carrefour, notamment autoroutier, articulé selon une logique Nord/Sud (avec au Nord les autoroutes A28, A150, A151, et au Sud, l'A13 et l'A28).

La future métropole rouennaise constitue ainsi une zone de fort trafic, source de congestion des réseaux routiers et autoroutiers, tant pour les déplacements locaux, que pour l'ensemble des flux de transit. De même, cet engorgement systémique tend à réduire l'attractivité de la métropole normande, et à accroître les temps de déplacement en région. Ainsi, la réalisation du contournement Est de Rouen apporte une réponse à cette problématique, en dissociant le trafic local, des flux de transit.

Par ailleurs, l'opportunité de ce projet a déjà été démontrée au terme du débat public de 2005. Cette infrastructure, en gestation depuis plus de 40 ans, est désormais considérée comme prioritaire de par son inscription au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), ainsi que dans le cadre du développement de la vallée de la Seine.

Les perspectives de développement économique liées à la réalisation de cette infrastructure sont nombreuses, tant à l'échelle du territoire métropolitain (Zone multimodale Seine Sud, etc.) que sur l'ensemble du territoire haut-normand (plateforme multimodale de Vieux Manoir, Extension de la ZA des Vikings, etc.).

En effet, en fluidifiant le trafic régional, le contournement Est va concourir au désenclavement de l'ensemble de la frange littorale et de son arrière-pays, au nord de la Haute-Normandie, et vers la Grande-Bretagne. Il constitue ainsi un enjeu de première importance pour la région dieppoise pour accéder à l'Est et au sud de l'agglomération rouennaise, pour rejoindre l'A13, en direction de l'Île de France, et l'axe N154/A10 en direction d'Orléans.

Le bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe,

Convaincue des enjeux que représente le contournement Est de Rouen pour le développement de sa circonscription et de la Haute-Normandie.

Apporte son soutien au projet de contournement Est et recommande sa réalisation dans les plus brefs délais.

Est très favorable au tracé préférentiel de 2012 soumis à la Concertation publique.

Mandate son président pour communiquer cette décision aux autorités compétentes.